

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 14  
Pouvoirs 03

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Sixt-sur-Aff, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 01/04/2022

**Présents** : Mrs RIAUD, LORAND, MONVOISIN, NICOLAS, PERRIN, RAVACHE, SOREL, VIEL Mmes BERTY, BLANCHARD, DE GHAINNE DE BOURMONT, GOUIN HAMON, LOLIVIER, ROBERT

**Absents excusés** : Mr URVOY, Mr MARCHAND Mme PAVIOT, Mme SARAZIN

**Pouvoirs** : Mme SARAZIN donne pouvoir à Mme HAMON, Mme PAVIOT donne pouvoir à Mr NICOLAS, Mr MARCHAND donne pouvoir à Mr RIAUD

**Secrétaire** : Mr MONVOISIN Dominique

**Délibération  
2022-31**

*M. le Maire s'est absenté au moment du vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement** :

Dépenses : 1 689 318.20 €

Recettes : 2 049 249.34 €

Résultat 2021 : + 359 931.14 €

Reprise du résultat 2020 : 705 103.27 € dont 140 600 € affecté à l'investissement 2021 soit 564 503.27

Excédent de fonctionnement à la clôture : 924 434.41 €

**Investissement** :

Dépenses : 1 543 927.67 €

Recettes : 1 494 805.74 €

Résultat 2021 : - 49 121.93 €

Reprise du résultat 2020 : 402 737.36 €

Excédent d'investissement à la clôture : 353 615.43 €

**Reste à Réaliser** :

Dépenses d'investissement : 564 140 €

Recettes d'investissement : 451 689 €

Approbation du  
compte administratif  
2021 COMMUNE

	Résultat à la clôture de 2020	Part affectée à l'investisse- ment 2021	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
<b>Investissement</b>	402 737.36		-49 121.93	353 615.43
<b>Fonctionnement</b>	705 103.27	140 600	359 931.14	924 434.41
<b>TOTAL I</b>	1 107 840.63	140 600	310 809.21	<b>1 278 049.84</b>
<b>Budget Petit Plessis</b>				
<b>Investissement</b>	-174 216.86		-130 312.19	-304 529.05
<b>Fonctionnement</b>	0		159 832.83	159 832.83
<b>TOTAL II</b>	- 174 216.86		29 520.64	- <b>144 696.22</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	933 623.77	140 600	340 329.85	<b>1 133 353.62</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A l'UNANIMITÉ (14 POUR)

Pour copie conforme, Le Premier Adjoint, Yvonnick PERRIN

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 15  
Pouvoirs 03

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

### Délibération 2022-32

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Approbation du  
compte de gestion  
2021 Commune

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 18 votes POUR.

Le Maire  
René RIAUD

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 14  
Pouvoirs 03

*M. le Maire s'est absenté au moment du vote.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du Lotissement Petit Plessis dressé par M. le Maire :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses : 190 561.82€

Recettes : 350 394.65 €

Résultat 2021 : 159 832.83 €

Reprise du résultat 2020 : 0 €

Résultat de fonctionnement à la clôture : 159 832.83 €

**Investissement :**

Dépenses : 304 529.05 €

Recettes : 174 216.86 €

Résultat 2021 : -130 312.19 €

Reprise du résultat 2020 : -174 216.86 €

Déficit d'investissement à la clôture : - 304 529.05 €

### Délibération 2022-33

Approbation du  
compte administratif  
2021 Lotissement Petit  
Plessis

	Résultat à la clôture de 2020	Résultat exercice 2021	Résultat de clôture 2021
<b>Investissement</b>	-174 216.86	-130 312.19	-304 529.05
<b>Fonctionnement</b>	0	159 832.83	159 832.83
<b>TOTAL</b>	-174 216.86	29 520.64	<b>-144 696.22</b>

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

A L'UNANIMITÉ (14 POUR)

Nombre de  
conseillers  
En exercice 19  
Présents 15  
Votants 15  
Pouvoirs 03

Le Conseil Municipal,  
Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du lotissement Petit Plessis et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Lotissement Petit Plessis ;

**Délibération  
2022-34**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et avoir procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;  
2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;  
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Approbaton du  
compte de gestion  
2021 Lotissement Petit  
Plessis

Déclare que le compte de gestion du Lotissement Petit Plessis dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part avec 18 votes POUR.

Le Maire  
René RIAUD

**Délibération  
2022-35**

Suite au vote du Compte administratif 2021, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Affectation des  
résultats 2021  
Commune

- de verser 824 434.41 € d'excédent de fonctionnement de 2021 en recette d'investissement au BP 2022 (compte 1068),
- de reporter l'excédent d'investissement de 353 615.43 € de 2021 en recette d'investissement du BP 2022 (compte 001).
- De reporter les 100 000 € restants du résultat de fonctionnement 2021 en recette de fonctionnement au BP 2022 (compte 002)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

**Délibération  
2022-36**

Suite au vote du Compte administratif 2021 du lotissement du Petit Plessis, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

Affectation des  
résultats 2021  
Lotissement Petit  
Plessis

- de reporter les 304 529.05 € de déficit d'investissement de 2021 en dépenses d'investissement au BP 2022 (compte 001),
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 159 832.83 € de 2021 en recette de fonctionnement du BP 2022 (compte 002).

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2022-37**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget principal de la commune pour l'exercice 2022 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre et par opération à l'unanimité des membres présents :

Vote du Budget  
Primitif 2022  
Commune

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 2 271 378.72 €

Recettes : 2 271 378.72 €

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 2 439 465.94 €

Recettes : 2 439 465.94 €

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante les éléments du budget annexe pour l'exercice 2022 pour chaque section, fonctionnement et investissement.

**Délibération  
2022-38**

Après délibération, le budget est arrêté et voté par chapitre à l'unanimité des membres présents :

Vote du BP 2022  
Lotissement Petit  
Plessis

Pour la section de fonctionnement en équilibre :

Dépenses : 853 724.77 €

Recettes : 853 724.77 €

Pour la section d'investissement, en équilibre :

Dépenses : 860 999.99 €

Recettes : 860 999.99 €

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2022-39**

Comme chaque année, il convient de voter les taux d'imposition. Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, seuls les taux pour les taxes foncières bâties et non bâties sont à voter.

Vote des taux  
d'imposition 2022

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux communaux, les taux pour 2022 seraient donc :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 42.32%

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 62.25%

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces taux pour 2022.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2022-40**

Renouvellement de la  
convention pour le  
suivi de la déchèterie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a signé, en 2018, une convention relative au suivi et à l'intervention de nos services techniques sur la déchèterie de Sixt. Elle procède au tassage des déchets végétaux déposés par les usagers. Elle assure, en cas de besoin, un tassage avec le godet de la tractopelle des bennes en cours de remplissage.

La commune transmet trimestriellement au Smictom un état des frais. Le coût de la tractopelle avec chauffeur est revalorisé, passant de 37 € TTC à 38.50 € TTC.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, a pris fin en novembre 2021. Le Smictom propose de la renouveler à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de :

- Renouveler la convention telle que proposée
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document administratif et comptable relatif à ce sujet.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2022-41**

Campagne de  
plantation de haies  
bocagères et de  
bosquets

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu du CPIE Val de Vilaine concernant le lancement d'une campagne de plantation de haies bocagères et de bosquets.

Il est proposé aux communes d'adhérer à ce programme afin de soutenir les particuliers dans leur projet de plantation. Cette campagne de plantation permet un accompagnement technique et financier pour les particuliers.

En adhérant, la commune s'engage à :

1. Communiquer la campagne de plantation sur le bulletin et autres supports
2. Participer financièrement à hauteur de 50% du coût des plantations, les 50% restants étant à la charge des planteurs.

Le coût est fixé comme suit :

- 6 € TTC par mètre de haies plantées, soit 3 € TTC pour la commune et 3 € TTC pour le planteur.
- 38 € TTC par are de bosquet planté, soit 19 € TTC pour la commune et 19 € TTC pour le planteur.
- Le budget global maximum alloué à la campagne de plantation (haie et bosquet) est fixé à 2000 € TTC.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune adhère à ce programme et autorise le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2022-42**

Création de poste  
suite à mutation

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, suite à la mutation d'un agent du service technique au sein d'un autre établissement, un recrutement a été lancé.

Le poste occupé actuellement par l'agent est sur un grade d'agent de maîtrise principal.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir ce poste sur le grade d'agent de maîtrise.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 01 mai 2022.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
René RIAUD

**Délibération  
2022-43**

Recrutement d'un  
vacataire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des tâches de gestion administratives et comptables pour l'école Michel Serrault et pour la période du 25 avril au 08 juillet 2022, à raison de 3h30 minutes par semaine.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE :**

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire du 25 avril au 08 juillet 2022 ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## **AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE**

Le tableau d'ASA a été modifié et envoyé au CDG pour validation.

## **Etat annuel des indemnités des élus :**

Le tableau est présenté aux élus.